



Chamonix, jeudi 4 juillet 2024

DOSSIER DE RE-INSCRIPTION BIQUALIFICATION 2024 - 2025

Validation de votre RE-inscription en Biquelification en 2024-25 par la mise en œuvre des trois points suivants :

1. Règlement pour la participation aux frais d'encadrement d'un montant de 600€ *

Tarifcation appliquée selon l'Acte N°19 du 29/11/2023

Par chèque à l'ordre de : « Agent comptable du LPO Frison-Roche de Chamonix ».

à remettre au secrétariat d'intendance **avec au dos du chèque "Biquelification, Nom Prénom de l'élève"** ou à envoyer par courrier.

Afin d'échelonner le paiement de cette somme, l'échéancier de paiement suivant vous est proposé :

- **avant le 1er juillet** : 200 €
- **le 2 septembre** : 200 €
- **le 7 octobre** : 200 €

Vous pouvez également régler en un seul versement de 600€ dès maintenant ou le 2 septembre.

Par virement bancaire : IBAN : FR76 1007 1740 0000 0010 0032 831 / BIC : TRPUFRP1 / Titulaire du compte : Lycée Polyvalent Frison Roche

⇒ Précisez le motif de votre virement : Biquelification, Nom, Prénom de l'enfant

Une remise d'ordre est appliquée en cas d'absence de participation à la formation biquelification pendant une durée minimale et continue de 6 semaines pour les motifs suivants :

- absence pour maladie ou blessure avec certificat médical
- départ de l'établissement
- arrêt de la formation ou réduction du nombre de 1/2 journées décidés par l'établissement.

Le montant de cette remise est effectué au prorata du nombre de demi-journées d'absence sur le nombre total.

2. Retour du certificat médical en pièce jointe

Compte-tenu des pratiques sportives réalisées en altitude, le certificat médical avec tests d'effort est obligatoire. Il est valable pour les 3 ou 4 années de scolarité de Biquelification.

Il est à renvoyer OBLIGATOIREMENT par voie dématérialisée pour le **jeudi 03 septembre 2024** sur le mail

biquelifdecham@gmail.com

Dans l'objet de votre mail, précisez impérativement : « NOM-PRENOM-CLASSE-OPTION » de l'élève afin de nous faciliter l'archivage de ses données médicales.

3. Association Sportive :

L'adhésion de Vingt-cinq Euros (25€) à l'Association Sportive **est obligatoire pour les élèves de Biquelification.**

Cette démarche se fait en ligne sur le site aslyceechamonix.com Un tutoriel expliquant la démarche d'adhésion est consultable [ici](#)

La licence Unss est valable pour toutes les activités sportives proposées (animation et compétition) et inclut un contrat d'assurance de Base à la MAIF.

Activités pratiquées : Cross-country, Escalade, Trail, Volley-Ball, Ski Alpin, Ski de Fond, Raid multi-sports,...

REUNION DE RENTREE BIQUALIFICATION

Lundi 02 Septembre 2024

- **pour les élèves du Niveau SECONDE accompagnés de leurs parents :**

de 10h00 à 11h00 pour les élèves du lycée général

de 11h00 à 12h00 pour les élèves de lycée professionnel

- **pour les élèves uniquement du niveau 1ere – Terminale, 2mcv2, 1Mcv3 et Tmcv4 :**

de 17h30 à 18h45 pour les élèves de lycée professionnel et lycée général

PARTIE A COMPLETER PAR LA FAMILLE

NOM et PRENOM de l'élève : _____

Lycée Professionnel 2MVC1 2MVC2 1MVC3 TMCV4

Lycée Général 2nde générale 1^{ère} générale Terminale

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION

Je, soussigné(e),

Docteur en Médecine Générale

Docteur en Médecine Générale et titulaire du CES de médecine du sport, de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport

certifie avoir examiné ce jour

NOM :

Prénom :

né(e) le / /

et n'avoir constaté à ce jour aucun signe clinique contre-indiquant la pratique, en compétition, des sports suivants :

(rayer les sports contre-indiqués)

Alpinisme estival	Alpinisme hivernal	Athlétisme	Badminton	Cross-country
Course à pied	Course d'orientation	Escalade	Gymnastique	Handball
Judo	Musculation	Natation	Raid multi-activités	Ski alpin
Volley-ball	Snowboard	Tennis	Trail	Ski de fond

Autre(s) sport(s) contre indiqué(s) à préciser :

Fait à _____, le / / .

Cachet et signature du médecin :

Certificat remis en main propre pour valoir et servir ce que de droit

Liste Matériel Obligatoire Biquilification

Désignation du Matériel selon l'option	QUAND ?	Quantité de matériel par option			
		Lycée Général			Lycée Professionnel
		Ski Fond	Ski Alpin	Montagne	
▲ Sac à dos 25 litres (randonnée journée, ski hors-piste)				1	1
▲ Sac à dos montagne (35 litres) avec accessoires (porte-skis, porte piolet)				1	
▲ Baudrier avec 2 points + pontet				1	
▲ 5 Mousquetons de sécurité <u>forme poire pour une utilisation avec nœuds de cabestan (ne pas les choisir de trop petite taille)</u>				5	
▲ Système d'assurage type Petzl "Reverso 4" ou CT "Be Up" ou Beal "Air Force3"				1	
▲ Casque de montagne				1	
▲ 1 Longe avec les mousquetons type Petzl-Connect adjust Petzl-dual connect ou Beal-Dynadoubleclip ou Simond				1	
▲ Cordelette Autobloquant type "Pussic" soit cousue soit à confectionner				1	
▲ Bâtons de marche télescopiques				1	1
▲ Boussole				1	1
▲ Sac à dos 40-45 litres <u>uniquement pour Lycée Pro : Raid des 2eme année</u>					1
▲ Etui à Carte Etanche 265x480mm (format A3)					1
▲ Chaussons d'escalade pour l'EPS, la Biquilif et l'Association Sportive)		1	1	1	1
▲ Chaussures de Trail pour course en montagne		1	1	1	1
▲ Porte-bidon et bidon et/ou gourde		1	1	1	1
▲ Cadenas pour casiers : vestiaire, vie scolaire, armoire de chambre		3	3	3	3
▲ Equipement de ski *		1	1	1	1
▲ Skis de Randonnée + fixations type LowTech ou ATK ou Felisaz				1	
▲ Casque de ski *			1	1	1
▲ Détecteur Victimes en Avanche (DVA) numérique et multi-victimes			1	1	1
▲ Pelle (de préférence métallique)			1	1	1
▲ Sonde de recherche 200 à 240 cm			1	1	1
▲ Dorsale *			1		1

* En fonction de votre option, l'équipement de ski obligatoire est différent.

Les coordonnateurs vous conseilleront sur le choix du matériel hivernal sur simple demande par mail.

Montagne / Fond / Pisteur => biquilifmontagne@gmail.com ou Alpin => biquilifski@gmail.com